

56^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Rapport d'activités - Secteurs transversaux -

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – Courriel : fnasce@i-carre.net – Site : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SECTEURS TRANSVERSAUX

Secrétariat général



Composition

Secrétaire général : Laurent FRANC

Secrétaire générale adjointe : Marie-Christine RIVOIRE

Il effectue ses missions avec l'appui du bureau administratif :

- Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE. Elle assure le suivi du personnel mis à disposition de la FNASCE, répartis entre le bureau administratif fédéral et les ASCE.
- Christine CALIFE assure le secrétariat et traite les affaires courantes de la FNASCE.
- Maryse GARANDEAU, permanente au bureau de Nice, chargée du suivi des formations. C'est elle qui notamment met à jour l'annuaire et le calendrier fédéral, ainsi que les listes de diffusion générale.



Missions

Le secrétariat général veille au fonctionnement administratif de la structure fédérale et au respect des décisions du comité directeur.

Le secrétaire général participe à l'organisation des rencontres que sont le congrès, les assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire) et les journées DASCE pour la partie administrative en complément des travaux du groupe de travail « assemblées générales / congrès / Journées DASCE » (responsable : Jean-Claude DESSERT depuis le congrès d'Erdeven, puis Guy LONGUEMARE à compter du 25 octobre 2023). Avec l'appui de Sébastien LAGACHE, responsable commission permanente « politique régionale », il participe à l'organisation des séminaires entre le comité directeur fédéral et les présidents des URASCE.



Réunions

Participation en 2023 à :

- 9 réunions du comité directeur fédéral (dont deux séminaires CDPU et les deux réunions accompagnant le congrès d'Erdeven : réunion de filage le 4 avril + réunion du nouveau comité directeur le 5 avril) en présentiel ;
- 2 réunions du comité directeur fédéral en visio ;
- 4 réunions du bureau fédéral ;
- 3 réunions de FPC pour la réforme des statuts et du règlement intérieur fédéral ;
- 1 réunion du groupe de travail « congrès/AG/DASCE ».



Bilan

Pour les 12 réunions du comité directeur sus-évoquées, le secrétariat général élabore les ordres du jour, effectue le suivi de la présence et des mandats, organise la prise de notes et la rédaction des comptes-rendus avec l'appui d'Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE.

Le secrétariat général élabore les projets de décisions, les soumet au vote et en diffuse le relevé à l'issue des réunions du comité directeur.

Le secrétariat général participe à l'analyse des documents d'assemblées générales des ASCE à la fois sur la complétude et la conformité en matière statutaire des éléments reçus. Dans ce cadre, il assure aussi un rôle de conseil aux ASCE en vue des prochaines assemblées générales.

2023 a été une année chargée avec deux assemblées générales ordinaires et deux assemblées générales extraordinaires (Erdeven en avril et Paris le 1^{er} décembre) avec notamment un suivi et une organisation particulière pour les assemblées générales de Paris, annoncée dès Erdeven



pour l'assemblée générale ordinaire (choix d'un nouveau commissaire aux comptes), mais avec l'organisation dès septembre d'une seconde assemblée générale extraordinaire dans le cadre de la modification des statuts et du règlement intérieur de la FNASCE afin d'intégrer les dernières remarques du Ministère de l'Intérieur.

Au même titre qu'une ASCE élabore ses documents suite à son assemblée générale annuelle, le secrétariat général procède à la rédaction des compte-rendus des assemblées générales de la FNASCE.

Je tenais à remercier Anaïs DUPAS et Christine CALIFE, à l'aube d'une retraite prochaine, pour tout le travail effectué à nos côtés, au quotidien, depuis que je suis en charge du secrétariat général de la FNASCE et que Marie-Christine m'a rejoint en 2020 à l'issue du congrès de Beaune.

Laurent FRANC
Secrétaire général

Marie-Christine RIVOIRE
Secrétaire générale adjointe



Commission statutaire « Médiation - Discipline »



Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Eric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE – Responsable de l'instance)
- Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
- Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d'URASCE

- Lionel BALADIER (vice-président URASCE Languedoc - Roussillon)
- Charlotte MOUCHON (présidente URASCE Rhône - Alpes)
- Cathy TAGLIAFERRI (vice-présidente URASCE PACA - Corse)

Représentants des présidents d'ASCE

- Chantal BALNY (ASCEE 50)
- Chantal LABBÉ (ASCE 61)
- Christelle SAUVESTRE (ASCE 32)

Secrétariat : *Bureau administratif*



Missions

La commission de médiation et de discipline règle toute affaire liée à un manquement aux statuts ou au règlement intérieur de la FNASCE et aux autres règlements particuliers.

La commission peut être saisie par le comité directeur fédéral à la suite d'une demande :

- du président de la FNASCE
- d'un président d'URASCE
- d'un président d'ASCE.

Dans le cas où un membre du comité directeur fédéral est impliqué dans l'affaire qui oppose les parties, la saisine de la commission est obligatoire.

La commission n'ayant pas été saisie en 2023, elle ne s'est pas réunie.

Toutefois, le 3 juillet, le responsable de la commission a accompagné la présidente fédérale ainsi que le président et la secrétaire d'URASCE reçus en délégation par la directrice adjointe de la DDT et l'ASCE locale, ces réunions visant à aider l'ASCE à retrouver un fonctionnement plus conforme à notre mouvement.



Réunion

Eric RAYNAUD

*Responsable de la commission
statutaire « Médiation - Discipline »*

Commission statutaire « Audit financier »



Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE – responsable de l'instance)
- Josée PALIN (trésorière générale adjointe de la FNASCE)
- Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d'ASCE

- Sylvie HAUSERMANN (ASCE 85)

Représentant des trésoriers d'ASCE

- Jean-Christophe BELIN (ASCE 03)

Représentant des présidents d'URASCE

- Michel PISTOUILLER (URASCE Midi-Pyrénées)

Représentant des trésoriers d'URASCE

- Jacques OURNAC (URASCE Languedoc-Rousillon)

Secrétariat : *Bureau administratif*



La commission d'audit financier conduit les opérations d'examen de l'utilisation des fonds gérés par les ASCE et les URASCE.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE :

- sur l'initiative du comité directeur fédéral,
- pour les comptes d'une ASCE ou d'une URASCE, à la demande de son président ou de son comité directeur, à la majorité absolue,
- pour les comptes d'une ASCE à la demande du président de l'URASCE concernée.



La Commission « Audit financier » n'a pas été amenée à se réunir en 2023.

Commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » (FPC)



Composition de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » :

Responsable : Roland BIGORRE (1^{er} vice-président de la FNASCE)

Représentants du CDF : Laurent FRANCO (secrétaire général de la FNASCE)
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)
Sébastien LAGACHE (resp. de la com. permanente politique régionale)

Représentants des présidents d'URASCE Michel PISTOUILLER (prés. URASCE Midi-Pyrénées)
Marielle RICHEROT-MALIVER (prés. URASCE Languedoc Roussillon)

Représentants des présidents d'ASCE Myriam SAPPEY (présidente de l'ASCE 87)
Christelle SAUVESTRE (présidente de l'ASCE 32)

Vérif. comptes Manuella MOUSSET (vérificatrice aux comptes de la FNASCE)

Trésorière ASCE Amandine CASSIER (trésorière de l'ASCE 21)

Chargée de dossier : Anaïs DUPAS



La commission "fonctionnement, prospective et conseils" a pour but d'analyser et de proposer des orientations et les modifications aux textes réglementaires pour la FNASCE et les structures qui y sont rattachées afin de les soumettre au comité directeur fédéral.

Conformément à l'article 3.2 des statuts, elle étudie les demandes d'affiliation avant de les soumettre au comité directeur fédéral. Le président de l'URASCE concerné y est associé pour y formuler son avis.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE, le comité directeur fédéral, un président d'ASCE ou un président d'URASCE. Il peut également traiter des sujets de son choix. Dans tous les cas, il rend compte de ses travaux au comité directeur fédéral.

La commission comprend :

- des membres es-qualité, membres de droit appartenant au comité directeur fédéral :
 - le premier vice-président qui préside la commission,
 - le secrétaire général,
 - le trésorier général,
 - le responsable de la commission permanente de la politique régionale,
 - le chargé des affaires juridiques.
- des membres extérieurs au comité directeur fédéral :
 - un vérificateur aux comptes de la FNASCE,
 - deux présidents ou vice-présidents d'URASCE désignés par leurs pairs, deux présidents d'ASCE autres que présidents ou vice présidents d'URASCE,
 - un trésorier d'ASCE,
 - le chef du bureau administratif de la FNASCE,
 - un ou plusieurs experts en fonction des dossiers traités.

Le comité directeur fédéral fixe le mode de désignation des membres qui lui sont extérieurs, lesquels sont de droit reconduits annuellement dans leur fonction, tant qu'ils ne perdent pas la qualité qui les fait siéger, sauf décision contraire du comité directeur fédéral. En cas de perte de cette qualité, ils peuvent siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Elle se réunit pour traiter des questions statutaires, réglementaires ou pour répondre aux questionnements du comité directeur fédéral, des URASCE ou des ASCE.



Bilan

La Commission « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » a été amenée à se réunir en 2023, suite aux observations et remarques faites par le Ministère de l'Intérieur sur les nouveaux statuts qui lui avaient été transmis en 2021.

Suite à ce retour du Ministère de l'Intérieur, la commission FPC s'est réunie en visioconférence le 10 février pour reprendre les statuts suivant les prescriptions du MI afin de pouvoir présenter à nouveau les statuts à l'assemblée générale extraordinaire à Erdeven. La commission FPC s'est réunie en présentiel les 14 et 15 juin dans les locaux de la FNASCE à la Défense pour travailler sur le nouveau règlement intérieur. Elle s'est ensuite réunie une seconde fois le 17 octobre pour préparer l'assemblée générale extraordinaire convoquée à Paris le 1^{er} décembre. Au cours de cette AGE les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés par les ASCE.

Roland BIGORRE

1^{er} vice-président de la FNASCE

Responsable de la commission statutaire

« Fonctionnement-Prospectives-Conseils » »

Commission permanente « Communication »



Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Karl BES (membre du comité directeur fédéral) jusqu'au 04 Avril 2023
puis Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Frédéric BARBIÉ (ASCE 11)
Sandrine LASNE (ASCET 18)
Peggy LHOMME OTTELOHE (ASCEET 59) jusqu'en juin 2023
Charlotte MOUCHON (ASCE 69)
Véronique MOUFLE (ASCE 14) jusqu'en juin 2023
Sylvie SABASTIA (ASCE 85)
Franck SYLVESTRE (ASCE 52)

Chargé de dossier : *Olivier SANTAOLORIA*



La commission permanente communication a vocation à travailler sur les outils de communication à destination des adhérents et des ASCE. Elle recense et produit également des outils d'aide aux ASCE pour leur communication (modèles, conseils, tutoriels, etc.).



La commission s'est réunie en visioconférence le 11 janvier et le 27 septembre, et en présentiel les 13 et 14 mars et les 18 et 19 décembre 2023.



Site internet de la FNASCE – la charte des sites internet ministériels évolue en profondeur. Le délai de bascule annoncé initialement était la fin d'année 2023. En 2022, un grand nettoyage sur le site a été réalisé sur le site internet par les ASCE. **Une attention particulière est demandée pour supprimer ou dépublier les anciens articles, même archivés. En effet, les articles archivés mais qui restent « publiés en ligne » sont toujours accessibles et font l'objet de poursuite lorsque les images utilisées ne sont pas libres de droit.**

Un test de bascule à la nouvelle charte a été mis en place du 06 au 11 septembre 2023 pour permettre aux ASCE de se familiariser avec la nouvelle organisation de l'information. Un second test était prévu en Octobre. Cependant la mise en place du nouvel outil OLGUA a mobilisé les équipes communication de la FNASCE. Le pôle ministériel ayant allongé le délai de bascule à la nouvelle charte graphique, ce chantier a été mis en sommeil.

Le tableau des droits d'accès au site pour publier sur les espaces des ASCE est toujours disponible (https://docs.google.com/spreadsheets/d/1FCqawuaZ5SVRDNZBxgM0c8z59TvEy0nUdYuAsRAq_dQ0/edit?usp=sharing). Les ASCE peuvent le compléter et demander les modifications nécessaires à Olivier Santaoloria.

Outils de présentation de notre mouvement associatif – En 2022, l'outil CANVA a fait l'objet de plusieurs sessions de formation en visioconférence. En 2023, les visioconférences ont été remplacées par la mise à disposition d'une vidéo de présentation en libre accès sur la chaîne Dailymotion de la FNASCE. Ce contenu revient sur l'essentiel de la manipulation de l'outil, elle est disponible ici : <https://dai.ly/x8mh0eq>

Campagne 2023 « je suis actif pour les ASCE » - Pour la reconquête de nos adhérents et devant le constat du manque de bénévoles dans les ASCE, la commission communication a souhaité lancer une campagne de communication tout au long de l'année 2023. Chaque mois, le portrait d'un bénévole devait être diffusé aux ASCE en vue de valoriser l'implication des acteurs de notre

mouvement associatif. Seuls 2 témoignages ont pu être diffusés. La campagne n'est pas abandonnée, la commission communication souhaite toujours récupérer des témoignages pour valoriser le bénévolat au sein des ASCE.



Le mot

Vanessa et moi tenons à remercier les membres de la commission communication pour leur participation !

Maud VARIN
Responsable CCom'

Vanessa MAGNIER
Adjointe CCom'

Commission permanente « Politique Régionale »



Composition

La commission permanente « Politique Régionale » en 2023-2024 est composée de six personnes dont quatre représentants régions et deux élus FNASCE.

Responsable : Sébastien LAGACHE (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Sylvie CARRARA (Présidente URASCE Île de France)
Hervé DOSPITAL (Président URASCE Aquitaine)
Ornella MIMY (Présidente URASCE Auvergne)
Charlotte MOUCHON (Présidente URASCE Rhône Alpes)



Missions

Elle a pour ambition d'apporter son aide auprès des URASCE et compte sur celles-ci pour transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement afin de coopérer tous ensemble pour un but commun, l'associatif au sein de nos services.

Elle est force de proposition envers la FNASCE et les ASCE via les URASCE. Elle peut être saisie par une ASCE ou une URASCE en cas de difficulté ou problème au sein de celle-ci.

Le responsable de la commission permanente « Politique Régionale » est membre es-qualité de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospective-Conseils ».

En 2023, la CPPR s'est réunie trois fois en visio : 21 juin, 6 septembre et 15 novembre

Deux Infos Régions ont été diffusées aux URASCE en septembre et décembre.



Réunions

Deux séminaires avec les Régions et le Comité Directeur Fédéral :
(Membre du CDF – Président URASCE – Vice-Président URASCE)

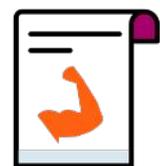
- l'URASCE Limousin Poitou Charentes a organisé celui de février à Cognac (16) ;
- l'URASCE Languedoc Roussillon a accueilli celui d'octobre à Port Leucate (11).

Ces rencontres permettent d'échanger sur la vie fédérale et celle des ASCE.

Les URASCE connaissent aussi des mouvements au sein de leur bureau. L'engagement de la CPPR est important pour accompagner et soutenir les nouveaux élus dans leur fonctionnement et projets régionaux.

La CPPR assure le suivi des retours d'AG des URASCE et le versement des aides annuelles.

La CPPR poursuit son travail de proximité auprès des régions, la vie du mouvement associatif doit être menée tous ensemble pour un avenir serein.



Bilan





Perspectives

Séminaires 2024 :

- l'URASCE Auvergne s'est proposée pour l'organisation des rencontres CD-PU-VPU en séminaire de février 2024 à Issoire (63) ;
- l'URASCE Rhône Alpes a fait acte de candidature pour l'organisation du second semestre 2024 du 1er au 3 octobre à Lyon (69).



Le mot

Je compte une nouvelle fois sur vous toutes et tous pour votre engagement..

Sébastien LAGACHE
Responsable CPPR

Maud VARIN
Adjointe CPPR



La traditionnelle photo de groupe à l'issue d'une journée de séminaire très studieuse ↗

↖ Issoire – Après la pause café, c'est la pose photo pour la CPPR



GROUPES DE TRAVAIL ET CHARGÉS DE DOSSIERS

Affaires juridiques



Référent : Roland BIGORRE (1er vice-président de la FNASCE)



Missions

Le référent « affaires juridiques » est chargé d'assister les ASCE dans les conflits ou contentieux dans lesquels ils pourraient être mis en cause. Une solution amiable est toujours recherchée dans la mesure du possible. Cette assistance est faite avec le concours de l'assureur de la FNASCE, GMF et de son service juridique Covéa.

En 2023, nous avons été saisis par une société en charge de veiller au droit à l'image et à l'utilisation de photos non libre de droits.

La procédure concernait cinq photos. Une photo ne nous concernait pas et l'affaire a été classée. Une vient de se régler par l'intermédiaire de l'avocat mandaté par Covéa qui a négocié le montant de l'indemnité à verser à l'auteur de la photo.

Trois photos sont à ce jour en cours de négociation. Il ne s'agit pas de photos récentes, l'une d'elles, date d'ailleurs de 2014, soit dix ans. Ce qui signifie que des photos non libres de droit archivées sur nos sites ASCE, URASCE ou FNASCE peuvent être reconnues et nous pouvons être poursuivis pour les avoir utilisées un jour.

Il est régulièrement demandé aux ASCE de vérifier dans leurs archives qu'elles n'ont pas de telles photos sur leurs sites.

Roland BIGORRE

(1^{er} vice-président de la FNASCE)

Référent affaires juridiques

Assurances



Référent : Roland BIGORRE (1er vice-président de la FNASCE)



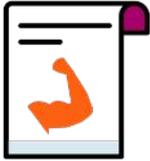
Missions

Le référent « Assurances » assure une veille réglementaire avec le concours de l'assureur de la FNASCE, GMF.

Il a aussi pour mission de :

- faire évoluer les contrats d'assurance afin de répondre aux attentes des ASCE et de coller au plus près des nouvelles organisations administratives. L'expérience et la connaissance du terrain sont indispensables pour mettre en corrélation le contenu des contrats et les besoins des associations ;
- faire le point régulièrement des sinistres avec l'assureur ;
- proposer des améliorations lors de réunions avec l'assureur ;
- intervenir auprès de l'assureur dans le cas de difficultés des ASCE ;
- conseiller les ASCE (avec le concours de l'assureur fédéral) dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations notamment en matière des garanties prévues par les contrats ;
- être le relais entre l'ASCE et l'assureur pour des demandes particulières ou ponctuelles.





Bilan

Au 1er janvier 2023 les nouveaux contrats sont entrés en application Une présentation de ces contrats a été faite lors du congrès à Erdeven, notamment :

- Le contrat fédéral qui comprend la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance. Il concerne l'adhérent et ses ayants droit.

Dans ce contrat, l'assureur a également produit une liste exhaustive des sports non assurés.

Concernant les voyages, il est précisé que la commercialisation de voyages et de séjours, soumise aux obligations du Code du Tourisme, est exclue.

- Le contrat auto-mission :

Pour rappel, il ne peut être mis en œuvre que lorsque les personnes interviennent pour l'ASCE, l'URASCE ou la FNASCE, et ayant préalablement rédigé un ordre de déplacement signé par la personne ad hoc (cf : délégation de signature).

À la suite des ateliers et des remarques des participants des ajustements ont été faits sur ces deux contrats. Ainsi, pour le contrat fédéral les garanties d'assistance aux personnes s'appliquent au monde entier tout comme pour l'utilisation des véhicules sous réserve des conditions définies dans les contrats.

Les contrats sont consultables sur le site de la FNASCE à la [rubrique assurance](#)

Roland BIGORRE

(1^{er} vice-président de la FNASCE)

Référent assurances

Formation



Composition

Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Autre membre : Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)

Experts en tant que de besoin : Roland BIGORRE (1^{er} vice-président de la FNASCE)
Éric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE)
Alain MORISSON (vice-président Culture de la FNASCE)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)

Chargée de dossier : Maryse GARANDEAU



Missions

Il a pour mission de recenser les besoins en formation des ASCE, d'établir le contenu des formations, d'en estimer le coût et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.



Réunions

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, en visio le 23 février et en présentiel à Nice les 23 mai et 8 décembre 2023.



Le bilan 2023 peut être ainsi établi :

- 82 personnes ont suivi une formation spécifique proposée par la FNASCE dans le cadre de ses stages « compétences-métiers » : 8 séances en visioconférence, 7 stages en présentiel.
- 3 stages prévus en présentiel ont dû être annulés, trop peu d'inscriptions enregistrées.



Découverte de l'outil CANVA - visioconférence

Cible : Toutes personnes, responsables ou membres ou MAD, d'une Asce, d'une Urasce ou du CDF.

Animation : Maud VARIN, responsable Communication à la FNASCE.

CANVA est un outil de création graphique en ligne. Simple d'utilisation, il permet d'accéder à de nombreux modèles et visuels pour l'élaboration de supports de communication.

19 personnes ont pu découvrir cet outil lors des trois sessions d'une heure en février (deux horaires au choix, 11h/12h et 17h/18h).

Trop chronophages d'une part et restrictives en choix de dates d'autre part, les visioconférences ont été remplacées par un tutoriel filmé d'une vingtaine de minutes, mis disposition des ASCE en ligne dès juillet 2023, le [raccourci](#) étant disponible sur le [site internet de la FNASCE](#).

Le tuto est accessible à tout moment, clair et concis, à la portée de tous pour se lancer seul dans la conception de supports de communication.

À ce jour, début 2024, la vidéo a été visionnée une vingtaine de fois.

Mise en place d'une Comptabilité dans une ASCE

Cible : Personnes chargées de la trésorerie et de la comptabilité d'une ASCE, Trésorier général et/ou suppléant.

Animation : Bruna Chanel-Olive, Trésorière générale de la FNASCE.

Ces stages ont rassemblé 40 personnes au total, répartis comme suit :

- 1 stage Comptabilité en Guadeloupe en avril pour 13 personnes et 3 ASCE « locales » ;
- 3 stages Comptabilité N1 en présentiel pour 17 personnes et 12 ASCE :
 - Aix-en-Provence en mars ;
 - Le Mans en mai ;
 - Poitiers en septembre.
- 5 stages Comptabilité N2 d'une durée de 2 heures en visio, ayant rassemblé 10 personnes pour 8 ASCE.

Conseils et Appuis aux Responsables associatifs (CARA)

Cible : Tous responsables élus des ASCE, membres et MAD des ASCE/FNASCE

Objet : Connaître les responsabilités des élus des ASCE, réaliser les missions avec des conseils et connaître l'environnement associatif.

4 stages programmés :

- 2 stages ont dû être annulés, trop peu d'inscriptions :
 - Metz en juin ;
 - Tours en septembre ;
- 2 stages ont pu être maintenus :
 - Guadeloupe en avril pour 12 personnes et 3 ASCE « locales » ;
 - Saint-Médard-en-Jalles en juin pour 7 personnes et 3 ASCE.

Intervenants :

- en présentiel :
 - Guadeloupe : Michèle JOSSIER, présidente FNASCE et Bruna ChANEL OLIVE, trésorière générale de la FNASCE ;

- Saint-Médard-en-Jalles : Michèle JOSSIER, présidente FNASCE.
- en visio et suivant les besoins et disponibilités :
Un ou plusieurs membres du comité directeur fédéral (1^{er} vice-président ou vice-présidents sectoriels – Sport / Culture / Entraide – ou trésorière générale).

Dispositif stage « CARA » : les frais engagés pour participer à ce stage sont pris en charge par la FNASCE, si ces frais ne sont pas supportés par le service du stagiaire (soit repas et hébergement, à hauteur de 200€ par personne). Les frais engagés de deux ASCE (soit 6 personnes) ont ainsi été pris en charge par la FNASCE pour un montant total de 540 €.

Animer une équipe en contexte associatif

Cible : Tous responsables associatifs.

Intervenant : M. Richard Michel, pour « Accords Humains@co-actions », consultant, formateur en gouvernance dynamique et intelligence collective.

Une seule session en 2023 du 22 au 24 novembre à Clermont-Ferrand, qui a mobilisé 4 participants représentant 4 ASCE.

À noter cinq désistements ou renoncements : On peut éventuellement évoquer la programmation tardive des oraux des concours et la proximité de l'AGE de la Fnasce du 1^{er} décembre 2023 pour expliquer ces décisions.

Recueillir un témoignage pour écrire l'histoire

Cible : Tous les agents, responsables associatifs et/ou ascéistes.

Les candidats intéressés s'engagent à mener des entretiens auprès d'anciens agents du service et à participer à l'exploitation de ces enregistrements, lors de la seconde partie du stage.

Nota : Les procédures acquises lors de ces journées seront tout à fait applicables par tout un chacun pour effectuer des recherches et compositions plus personnelles ... pour écrire une histoire, pour écrire votre histoire ...

Intervenante : Mme Anne-Marie GRANET ABISSET (Professeure émérite en histoire contemporaine)

Date prévue : 28 et 29 novembre 2023 à Tours (2 inscriptions) – *Annulé*.

Les nouvelles mesures « Formation » adoptées en 2023

- ➔ Annulation des frais d'inscription de 45€/personne, ceux-ci n'étaient plus encaissés depuis quelques années déjà.
- ➔ Hébergement libre. La FNASCE ne réservera plus les chambres d'hôtel, une liste sera proposée aux futurs participants.
- ➔ La prise en charge des frais engagés par les ASCE est maintenue en 2024, ce dispositif est étendu à tous les stages « compétences-métiers », soit Comptabilité, CARA, Animer une équipe en contexte associatif, ...

Dans les conditions définies comme suit : Les frais restant à charge après remboursement ou sans participation financière de l'administration (restauration et hébergement), à hauteur de 200€ pour un séjour deux nuitées, et 300€ pour un séjour trois nuitées.

La « Formation » sur le site Fnasce

Rubrique "[Coin des élus – Formation](#)"  sur le site internet de la FNASCE, avec les actualités, les stages proposés et en prévision, et les bilans photos.

En page accueil/actualité, vous trouverez l'évolution des inscriptions ; facilement consultables ces informations vous permettent de candidater rapidement aux dates de votre choix (notamment les séances visio).





Perspectives

Le programme Formation 2024

Comme les années précédentes, une consultation a été lancée en fin d'année pour recueillir les besoins des URASCE/ASCE ainsi que les sites susceptibles d'accueillir une formation. Les réponses ont permis d'élaborer un programme de formation au plus près des demandes :

Comme les années précédentes, une consultation a été lancée en fin d'année pour recueillir les besoins des URASCE/ASCE ainsi que les sites susceptibles d'accueillir une formation. Les réponses ont permis d'élaborer un programme de formation au plus près des demandes :

- ➔ CARA - Conseils et appuis aux responsables associatifs
 - Paris : 20 et 21 mars 2024 (pour MAD)
 - Arras (62) : 16 et 17 octobre 2024
- ➔ Mise en place d'une Comptabilité dans une ASCE
 - Niveau 1 en présentiel :
 - Rouen (76) : du 14 au 16 mai 2024
 - Valence (26) : du 4 au 6 juin 2024
 - ➔ Niveau 2 en visio-conférence
 - de 13h à 15h30, les lundis 15 et 29 janvier, 19 février, 18 mars, 22 avril, 21 mai, 9 septembre
 - de 16h à 18h30, les jeudis 11 et 25 janvier, 15 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 5 septembre
- ➔ Rencontre des gestionnaires UA
Morbihan (56) : 3 et 4 avril
- ➔ Écoute et recueil de la parole
Cerema 33 ou CVRH Tours
- ➔ Recueillir un témoignage pour écrire l'histoire
Montpellier (34) : 8 et 9 octobre
- ➔ Animer une équipe, en contexte associatif
Montpellier (34) : du 5 novembre (14h) au 7 novembre (12h)

Des tutoriels viendront compléter l'offre formation pour des outils en ligne.

Guy LONGUEMARE

Responsable du groupe de travail

Nouvel outil national de gestion des adhérents et des unités d'accueil



Composition

- Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral) depuis mars 2023 prenant la suite de Roland BIGORRE
- Autres membres : Roland BIGORRE (1^{er} vice-président de la FNASCE)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)
Sandrine BROYART (Chargée de dossier « Action sociale »)

Chargé de dossier : Olivier SANTAOLORIA



Missions

Mettre en place le nouvel outil national de gestion des adhérents et des unités d'accueil. Piloter toute la phase développement de l'outil, la phase de tests, la mise en production et l'accompagnement des gestionnaires dans son utilisation. Assurer le suivi des sollicitations en lien avec le prestataire





Bilan

Le bilan 2023 peut être ainsi établi :

➔ Développement de l'outil :

- **Septembre 2022** : attribution du marché à la société *Alphalives*
- **De septembre 2022 à mars 2023** : prémisses de développement de l'outil en interne avec le prestataire.

➔ Phases test et adaptation de l'outil :

- **08 mars 2023** – 1ère réunion de lancement de la première phase de tests avec 5 ASCE volontaires
- **De juin à septembre 2023** – 2ème phase de tests avec les 5 premières ASCE et 3 ASCE volontaires complémentaires – Vote du nom du nouvel outil auprès des adhérents, il s'appellera OLGUA (OutiL de Gestion des Unités d'accueil et des Adhérents).
- **20 septembre 2023** : lancement des tests à l'échelle nationale, les élus de toutes les ASCE sont invitées à se connecter à l'outil, à initialiser leur compte et naviguer dans l'outil.

➔ Présentation de l'outil aux ASCE :

- **06 avril 2023** – présentation du nouvel outil en cours de développement lors du congrès de la FNASCE à Erdeven. L'outil a fait l'objet d'un atelier au cours duquel tous les congressistes ont pu voir l'outil et poser des questions. Lors de ce congrès, un appel à idées a été lancé pour trouver le nom de ce nouvel outil.
- **06 Octobre 2023** : présentation d'OLGUA aux journées DASCE et réponse aux questions des participants.
- **20 Octobre 2023** : webinaire de présentation d'OLGUA pour les élus n'ayant pas pu participer aux journées DASCE

➔ Mise en production de l'outil

- **04 décembre 2023** → Mise en production d'OLGUA et mise au repos d'OSCAR et ANGELA



Le mot

Merci à toutes les personnes qui ont participé au développement de l'outil, effectué des tests et apporté leurs observations constructives pour améliorer les fonctionnalités et répondre aux besoins des utilisateurs. Le travail n'est pas terminé, je dirais même que ce n'est que le début car, tout au long de la vie l'outil doit pouvoir s'adapter, évoluer et grandir.

Maud VARIN

Responsable du groupe de travail

